

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM  
Séance du 12 DECEMBRE 1996

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt seize  
et le douze Décembre à dix sept heures trente

Cotisation 1997/98 : Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre  
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean THAON.

9612/01 Présents : MM GINESY, BLANC, COULLET, DUHALDE, GUIGONIS,  
ou Représentés LELEUX, LORENZI, MARY, MASCARELLI, MORANI,  
PAPI, THAON, VIAL, BELLEOUD, SOMARIA, BALDINI,  
GIUGE, BARBIER, CLARY, KLOUMAN, PASCAL, MMmes  
BELLON, COHEN, FAVARO, FORESTIER, VIANT.

1/ Elèves :

T A R I F S Année scolaire 1997/98		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A	Inscr. en Instrument	1 080 F	2 580 F	2 980 F
B	FM; Jardin; Chant choral Jazz; Mus. Traditionnel. ou 2ème discipline	730 F	980 F	1 230 F
C	Atelier Vocal	530 F	530 F	530 F

Frais de dossier d'un montant de 120 F, sont à ajouter à la cotisation

\* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

2/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

3/ Communes : 1 900 F par an et par enfant.

4/ Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 1 900 F par an et par  
classe pour les communes.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Charles GINESY

